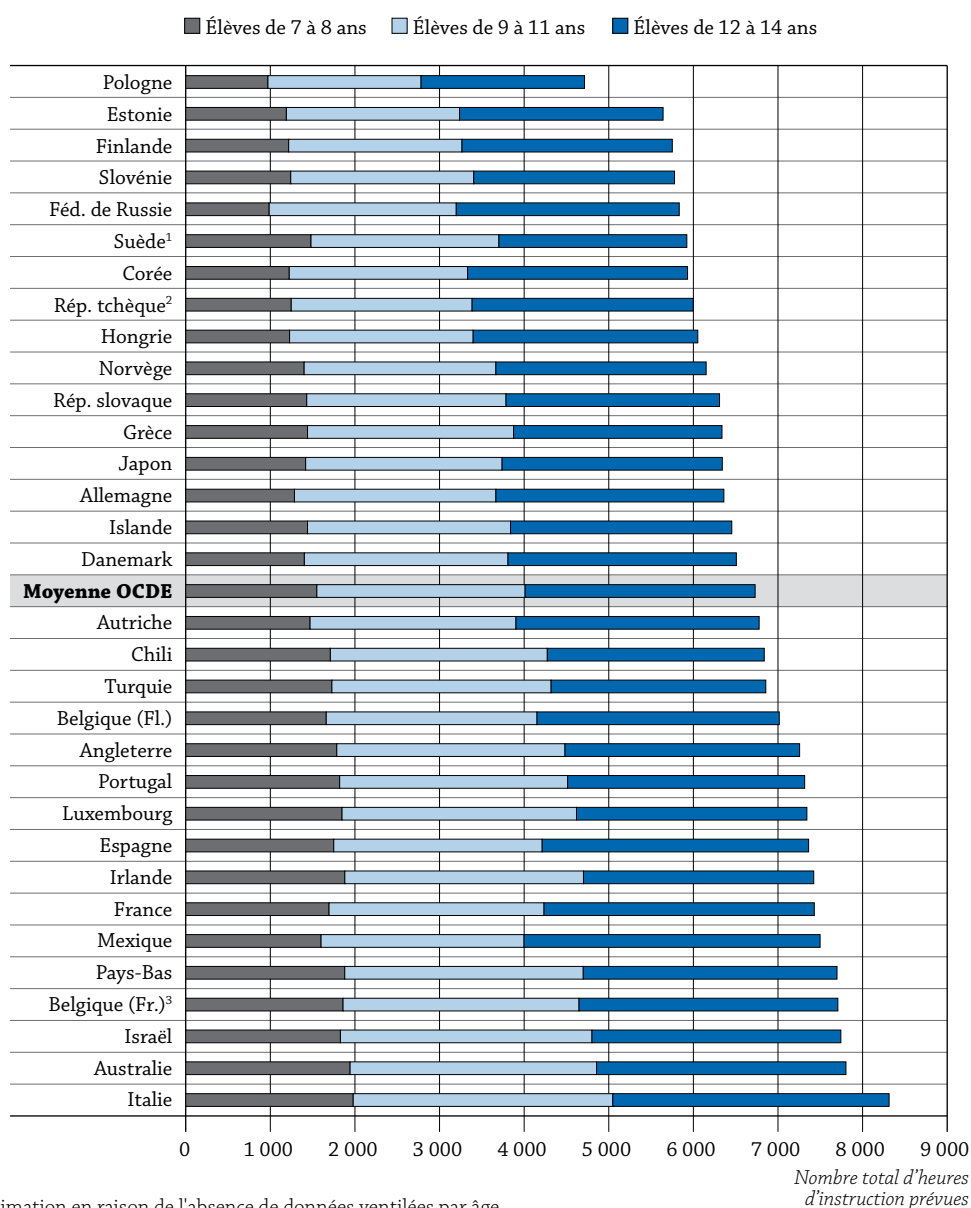


COMBIEN DE TEMPS LES ÉLÈVES PASSENT-ILS EN CLASSE ?

- Dans les pays de l'OCDE, les élèves sont censés suivre en moyenne 6 732 heures de cours entre l'âge de 7 et 14 ans. Ce temps d'instruction prévu est en grande partie obligatoire.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les cours de lecture, d'expression écrite et de littérature, de mathématiques et de sciences représentent 48 % du temps d'instruction obligatoire chez les élèves âgés de 9 à 11 ans et 41 % chez les élèves âgés de 12 à 14 ans.

Graphique D1.1. Nombre total d'heures d'instruction prévues pour les élèves de 7 à 14 ans dans les établissements publics (2009)




1. Estimation en raison de l'absence de données ventilées par âge.

2. Nombre annuel d'heures minimum.

3. La tranche d'âge « De 12 à 14 ans » comprend uniquement les élèves âgés de 12 et 13 ans.

Les pays sont classés par ordre croissant du nombre total d'heures d'instruction prévues.

Source : OCDE. Tableau D1.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932468685>

■ Contexte

Le temps d'instruction en classe représente une grande partie de l'investissement public consacré à l'apprentissage des élèves dans le cadre institutionnel. C'est aussi l'une des composantes majeures d'une scolarité efficace. Le nombre d'heures d'instruction scolaire et extrascolaire est un indicateur important des possibilités d'apprentissage qui s'offrent aux élèves. Adapter les ressources aux besoins des élèves et optimiser l'utilisation du temps constitue un défi majeur pour la politique de l'éducation. Le déploiement et la gestion du corps enseignant, l'entretien des infrastructures scolaires et le coût des autres ressources requises sont les principaux postes de dépenses de l'éducation. Le temps pendant lequel ces ressources sont mises à la disposition des élèves (dont cet indicateur traite en partie) est donc un facteur important lors de l'affectation du budget de l'éducation (voir l'indicateur B7).

Les pays se distinguent selon leurs choix en ce qui concerne le temps total d'instruction et la sélection des matières obligatoires du programme. Ces choix reflètent les priorités et les préférences nationales ou régionales à propos de ce qui doit être enseigné aux élèves en fonction de leur âge. En règle générale, les pays fixent le nombre officiel ou réglementaire d'heures de cours, qui correspond le plus souvent au nombre minimum d'heures de cours que les établissements doivent dispenser aux élèves. Le principe à la base de ces normes minimales est souvent qu'un nombre suffisant d'heures de cours est impératif pour que l'apprentissage génère de bons résultats.

■ Autres faits marquants

- Dans les pays de l'OCDE, pour les élèves âgés de 7 et 8 ans, le **temps d'instruction obligatoire** est de 749 heures par an, et le **temps d'instruction prévu**, de 775 heures par an en moyenne. Les élèves suivent environ 44 heures de cours obligatoires de plus par an entre l'âge de 9 et 11 ans qu'à l'âge de 7 et 8 ans, et environ 80 heures de cours de plus par an entre l'âge de 12 et 14 ans qu'entre l'âge de 9 et 11 ans. Le temps d'instruction prévu par an pour les élèves âgés de 9 à 11 ans est supérieur d'un peu plus de 46 heures à celui des élèves âgés de 7 et 8 ans, et celui des élèves âgés de 12 à 14 ans est supérieur de 86 heures à celui des élèves âgés de 9 à 11 ans.
- Chez les élèves âgés de 9 à 11 ans, le **pourcentage du programme obligatoire consacré à la lecture, à l'expression écrite et à la littérature varie sensiblement** : il s'établit à 11 % en Indonésie, mais atteint ou dépasse 30 % en France, au Mexique et aux Pays-Bas.

Analyse

Temps total d'instruction prévu

Le temps total d'instruction prévu pour les élèves est une estimation du nombre réglementaire d'heures de cours correspondant aux parties obligatoire et non obligatoire du programme officiel.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le temps total d'instruction prévu s'élève à 1 550 heures à l'âge de 7 et 8 ans, à 2 462 heures entre l'âge de 9 et 11 ans, et à 2 720 heures entre l'âge de 12 et 14 ans. Ce temps d'instruction est en grande partie obligatoire.

D1

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le temps total d'instruction prévu par la réglementation s'élève à 6 732 heures entre l'âge de 7 et 14 ans. Toutefois, il varie selon les pays : de 4 715 heures en Pologne à 8 316 heures en Italie. Durant ce temps d'instruction réglementaire, les établissements sont dans l'obligation de dispenser des cours, parties obligatoire et non obligatoire du programme confondues. Dans cette tranche d'âge, le temps total d'instruction prévu est un indicateur probant de la charge de travail théorique des élèves dans le cadre scolaire, mais il ne peut être considéré comme le volume exact d'enseignement qui leur est effectivement dispensé pendant leur formation initiale.

Le temps annuel d'instruction doit être examiné en fonction de la durée de la scolarité obligatoire. Dans certains pays où la charge de travail des élèves est plus importante, la scolarité obligatoire est moins longue et les jeunes quittent l'école plus tôt. Dans d'autres pays, en revanche, l'apprentissage est réparti de manière plus uniforme et s'étale sur une période plus longue, et le nombre total d'heures de cours tend à être plus élevé pour tous. Le tableau D1.1 montre la tranche d'âge pendant laquelle plus de 90 % de la population est scolarisée (voir l'indicateur C1). Le graphique D1.1 montre le temps total d'instruction prévu entre l'âge de 7 et 14 ans. Le temps d'instruction prévu ne permet pas de juger de la qualité de l'offre d'enseignement, ni de la quantité ou de la qualité des moyens matériels et humains qui sont mobilisés (voir l'indicateur D2 relatif aux taux d'encadrement).

Dans certains pays, le temps d'instruction prévu varie considérablement entre les régions ou entre les types d'établissements. Dans de nombreux pays, les établissements ou les autorités locales chargées de l'éducation sont libres de décider du nombre d'heures de cours à dispenser et de leur répartition entre les diverses matières. Par ailleurs, le temps d'instruction prévu peut être différent du temps d'instruction effectif. Des heures de cours supplémentaires sont souvent prévues pour organiser un soutien scolaire individualisé ou pour approfondir le programme (voir l'encadré D1.1). Toutefois, des heures de cours peuvent être perdues en raison de l'absentéisme des élèves ou du manque de personnel qualifié pour remplacer les enseignants absents.

Temps d'instruction obligatoire

Le temps total d'instruction obligatoire est une estimation du nombre d'heures de cours correspondant à la partie obligatoire du programme de base et aux matières dites « à option », elles aussi obligatoires. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le temps d'instruction obligatoire est de 6 497 heures entre l'âge de 7 et 14 ans.

Le temps d'instruction prévu correspond au temps d'instruction obligatoire dans tous les groupes d'âges entre 7 et 14 ans en Allemagne, en Angleterre, en Australie, en Corée, au Danemark, en Espagne, en Estonie, en Fédération de Russie, en Grèce, en Islande, en Israël, au Japon, au Luxembourg, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas, en République tchèque, en Slovaquie et en Suède. Le temps total d'instruction prévu est inférieur à la moyenne de l'OCDE dans tous ces pays, sauf en Angleterre, en Australie, en Espagne, en Israël, au Luxembourg, au Mexique et aux Pays-Bas. Le temps d'instruction prévu est également obligatoire à l'âge de 15 ans dans ces 19 pays, sauf en Israël et abstraction faite du Japon dont les données ne sont pas disponibles. En France et en Irlande, le temps d'instruction prévu est totalement obligatoire chez les élèves âgés de 7 et 8 ans et de 9 à 11 ans, mais pas chez les élèves plus âgés. En Finlande, le temps total d'instruction prévu n'est obligatoire que chez les élèves âgés de 7 et 8 ans.

Selon les données fournies par les pays de l'OCDE, le temps total d'instruction obligatoire en salle de classe s'établit, en moyenne, à 749 heures par an à l'âge de 7 et 8 ans, à 793 heures entre l'âge de 9 et 11 ans, et à 873 heures entre l'âge de 12 et 14 ans. Enfin, il représente, en moyenne, 902 heures par an dans le programme de cours que suivent la plupart des élèves de 15 ans (voir le tableau D1.1).

Encadré D1.1. Cours extrascolaires

Le temps d’instruction prévu concerne uniquement les cours que les élèves suivent en classe dans le cadre institutionnel. Il ne représente donc qu’une partie du temps total d’instruction. L’instruction ne se limite pas à la classe et/ou à l’établissement. Les élèves inscrits dans l’enseignement secondaire sont souvent encouragés à suivre des cours en dehors de leur horaire normal dans des matières enseignées à l’école pour améliorer leurs résultats dans des matières importantes du programme. Ces cours sont soit de soutien (ou de « rattrapage »), soit de perfectionnement. Ils peuvent être individuels ou collectifs et peuvent être dispensés, selon les cas, par des professeurs particuliers, des enseignants ou autres professionnels. Ces cours peuvent être financés par les pouvoirs publics ou par les élèves et leur famille.

Les résultats du cycle PISA 2009 montrent que le temps consacré à ces cours extrascolaires varie sensiblement entre les pays. En moyenne, dans les pays de l’OCDE, un pourcentage élevé d’élèves ont déclaré suivre jusqu’à quatre heures de cours extrascolaires par semaine en mathématiques (26 %), en sciences (17 %), en langue de l’évaluation (lecture, expression écrite et littérature) (16 %) et autres matières (19 %). Certains élèves suivent même plus de quatre heures de cours extrascolaires par semaine en mathématiques (7 %), en langue d’enseignement (5%), en sciences (5%) et autres matières (7%). C’est en mathématiques que ces cours extrascolaires sont les plus fréquents dans l’ensemble. En Corée, en Estonie, en Fédération de Russie, en Grèce et à Shanghai (Chine), plus de 45 % des élèves suivent jusqu’à quatre heures de cours extrascolaires en mathématiques. En Corée, en Indonésie et à Shanghai (Chine), 20 % au moins des élèves en suivent même plus de quatre heures par semaine. La tendance est similaire dans les autres matières (voir le tableau D1.3 disponible en ligne).

Temps d’instruction en lecture, expression écrite et littérature, en mathématiques et en sciences

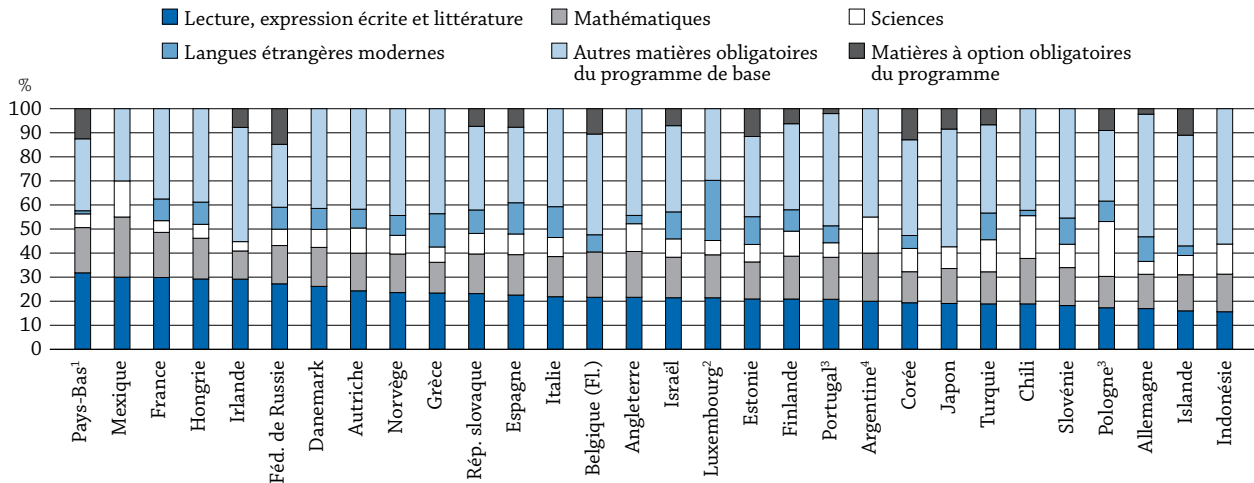
Dans les pays de l’OCDE, les matières ne sont pas nécessairement enseignées pendant des cours distincts chez les élèves âgés de 9 à 11 ans. Dans ce groupe d’âge, 48 % du programme obligatoire est, en moyenne, consacré à trois matières fondamentales : la lecture, l’expression écrite et la littérature (23 %), les mathématiques (16 %) et les sciences (9 %). En moyenne, les langues étrangères modernes représentent 9 % du programme obligatoire, et les sciences sociales, 8 %. Ces matières sont, avec les disciplines artistiques (11 %) et l’éducation physique (9 %), les sept matières principales du programme de cours de ce groupe d’âge dans tous les pays de l’OCDE et dans les autres pays du G20 dont les données disponibles. Le reste (11 %) du programme obligatoire de base des élèves âgés de 9 à 11 ans est consacré aux cours de grec ancien et/ou de latin, de technologie, de religion, de formation professionnelle et pratique, etc. (voir le tableau D1.2a et le graphique D1.2a).

En moyenne, la lecture et l’expression écrite constituent la plus grande partie du programme de cours des élèves âgés de 9 à 11 ans mais, par comparaison avec les autres matières, des différences plus importantes s’observent entre les pays dans ce domaine. La lecture et l’expression écrite représentent 11 % du temps d’instruction obligatoire en Indonésie, mais 30 %, voire davantage, en France, au Mexique et aux Pays-Bas. La part réservée aux langues étrangères modernes varie sensiblement aussi : elle ne représente pas plus de 3 % du temps d’instruction obligatoire en Angleterre, en Argentine, au Chili, au Japon, au Mexique et aux Pays-Bas, mais atteint ou dépasse 10 % en Allemagne, en Espagne, en Estonie, en Grèce, en Israël, en Italie, en République slovaque, en Slovénie et en Turquie, et atteint même 25 % au Luxembourg.

En moyenne, dans les pays de l’OCDE, 41 % du programme obligatoire des élèves âgés de 12 à 14 ans est consacré à trois matières : la lecture, l’expression écrite et la littérature (16 %), les mathématiques (13 %) et les sciences (12 %). Par comparaison avec les élèves plus jeunes, un pourcentage relativement plus élevé du programme est réservé aux langues étrangères modernes (13 %) et aux sciences sociales (12 %), et un pourcentage relativement moins élevé, aux disciplines artistiques (8 %) et à l’éducation physique (8 %).

Graphique D1.2a. Répartition par matière du temps total d'instruction du programme obligatoire des élèves âgés de 9 à 11 ans (2009)

Pourcentage du temps d'instruction prévu consacré aux différentes matières du programme obligatoire



1. Sont uniquement inclus les élèves de 11 ans.

2. Outre le luxembourgeois (langue maternelle), l'allemand est inclus dans les matières « Lecture, expression écrite et littérature » en qualité de langue d'enseignement.

3. Sont uniquement inclus les élèves de 10 à 11 ans.

4. Année de référence : 2008.

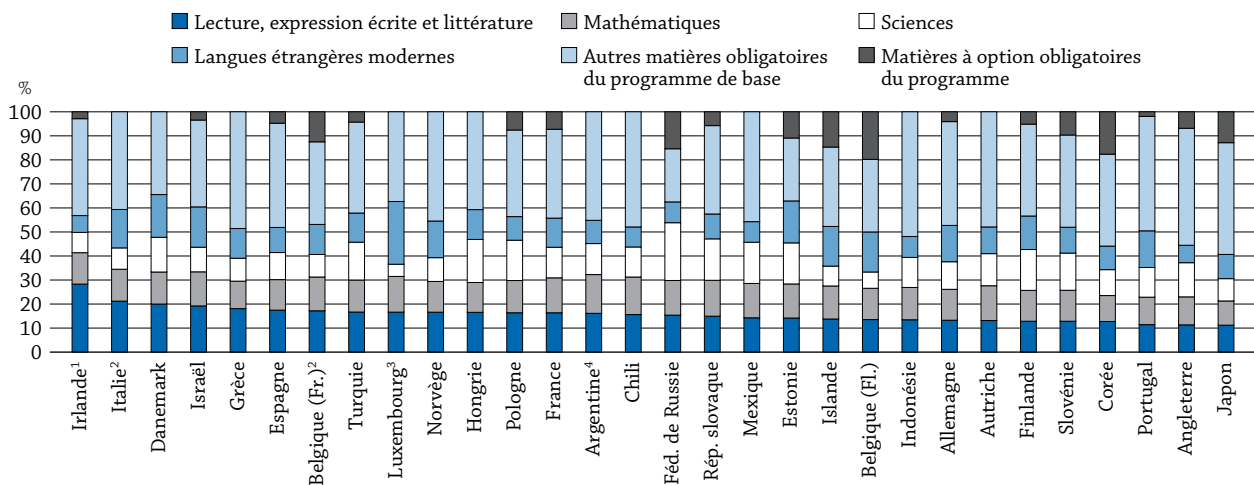
Les pays sont classés par ordre décroissant de la part du temps d'instruction prévu pour les matières « Lecture, expression écrite et littérature ».

Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Tableau D1.2a. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932468704>

Graphique D1.2b. Répartition par matière du temps total d'instruction du programme obligatoire des élèves âgés de 12 à 14 ans (2009)

Pourcentage du temps d'instruction prévu consacré aux différentes matières du programme obligatoire



1. Pour les élèves âgés de 13 à 14 ans, les disciplines artistiques sont des matières à option facultatives.

2. Sont uniquement inclus les élèves de 12 à 13 ans.

3. Outre le luxembourgeois (langue maternelle), l'allemand est inclus dans les matières « Lecture, expression écrite et littérature » en qualité de langue d'enseignement.

4. Année de référence : 2008.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la part du temps d'instruction prévu pour les matières « Lecture, expression écrite et littérature ».

Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Tableau D1.2b. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932468723>

Ces matières constituent les sept domaines d'études principaux inscrits dans les programmes de cours dispensés dans le premier cycle de l'enseignement secondaire dans tous les pays membres ou partenaires de l'OCDE. Le reste (12 %) du programme obligatoire de base des élèves âgés de 12 à 14 ans est consacré aux cours de grec ancien et/ou de latin, de technologie, de religion, de formation professionnelle et pratique, etc. (voir le tableau D1.2b et le graphique D1.2b).

La part du temps d'instruction qui est consacrée aux différentes matières du programme obligatoire varie moins entre les pays chez les 12-14 ans que chez les 9-11 ans. Une nouvelle fois, l'une des variations les plus sensibles chez les 12-14 ans se retrouve dans la part réservée à la lecture et à l'expression écrite : elle ne représente que 11 % du temps d'instruction obligatoire en Angleterre, au Japon et au Portugal, mais atteint 28 % en Irlande, où les cours de lecture et d'expression écrite sont prévus en anglais et en irlandais.

La répartition du temps d'instruction obligatoire entre les matières varie aussi sensiblement entre les 9-11 ans et les 12-14 ans. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les élèves âgés de 12 à 14 ans consacrent moins de temps, un tiers de moins environ, aux cours de lecture, d'expression écrite et de littérature que les élèves âgés de 9 à 11 ans. À l'inverse, la part réservée aux sciences, aux sciences sociales, aux langues étrangères modernes, à la technologie et à la formation professionnelle et pratique augmente avec l'âge des élèves. Ces différences sont plus sensibles dans certains pays que dans d'autres. La part du temps d'instruction obligatoire qui est consacrée à la lecture, à l'expression écrite et à la littérature chez les 12-14 ans ne représente, par exemple, pas plus de la moitié environ de celle prévue chez les 9-11 ans en Angleterre et au Mexique. En Irlande et en Italie, cette différence ne dépasse pas 5 %. L'Indonésie est le seul pays où le pourcentage du programme obligatoire qui est consacré à la lecture, à l'expression écrite et à la littérature est plus élevé chez les 12-14 ans que chez les 9-11 ans. Force est de constater que les pays se différencient selon les matières qu'ils privilégient et l'âge auquel elles doivent être enseignées.

Dans les pays de l'OCDE, la partie non obligatoire du programme de cours représente, en moyenne, 4 % du temps d'instruction prévu chez les 9-11 ans et 5 % chez les 12-14 ans. Dans certains cas, toutefois, le temps d'instruction facultatif supplémentaire peut être considérable. Le temps d'instruction prévu est obligatoire chez les 9-11 ans dans la plupart des pays, mais le temps d'instruction facultatif supplémentaire représente jusqu'à 27 % du temps d'instruction total au Chili, 20 % en Hongrie et en Turquie, 12 % en Italie et 11 % en Belgique (Communauté française). Chez les 12-14 ans, le temps d'instruction non obligatoire est caractéristique du système d'éducation en Argentine, en Autriche, en Belgique (Communauté française), au Chili, en Finlande, en France, en Hongrie, en Indonésie, en Irlande, en Italie, en Pologne, au Portugal, en République slovaque et en Turquie. Sa part est comprise entre 3 % au Portugal et en République slovaque, et 32 % en Hongrie (voir les tableaux D1.2a et D1.2b).

Encadré D1.2. Vaut-il la peine d'investir dans des cours extrascolaires ?

Les élèves des pays performants dans l'enquête PISA consacrent moins de temps, en moyenne, aux cours extrascolaires et au travail scolaire individuel, et plus de temps au programme normal de cours, que les élèves des pays peu performants.

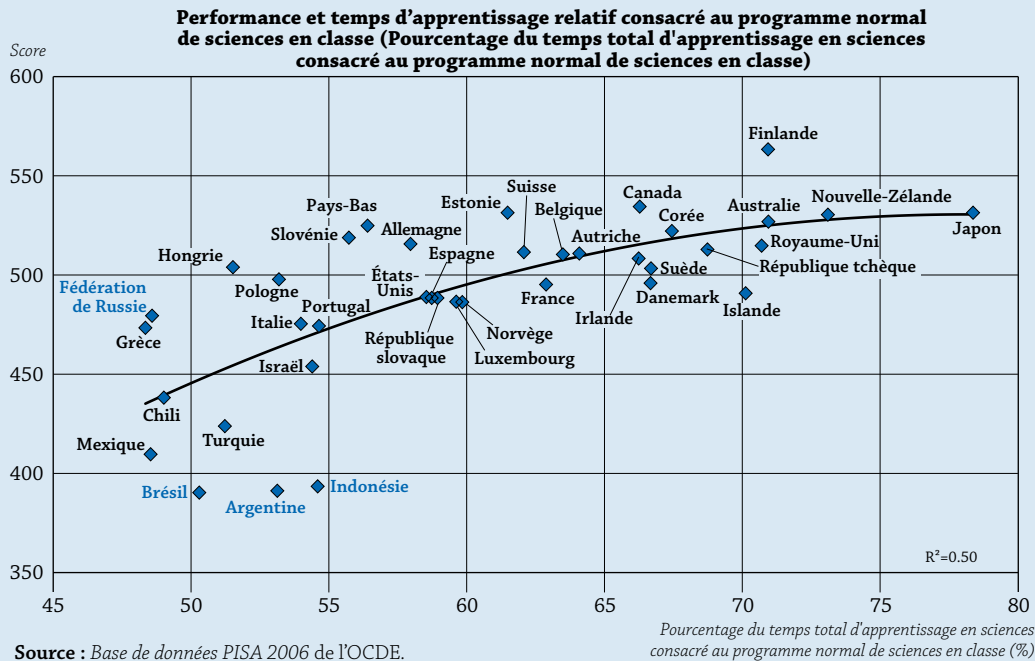
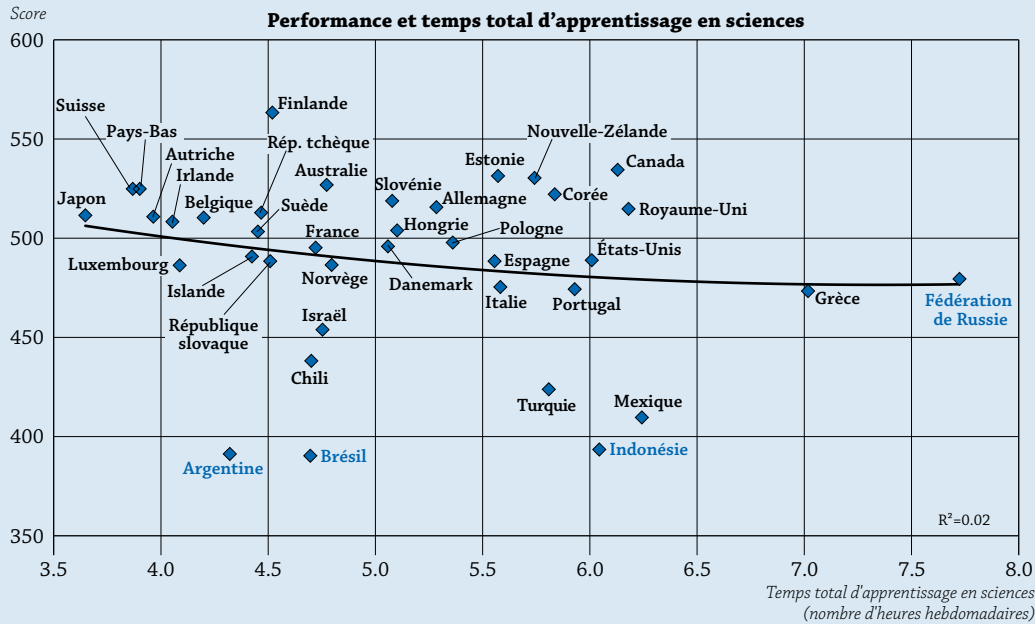
Selon les résultats du cycle PISA 2006, le temps consacré à des cours extrascolaires et au travail scolaire individuel est en corrélation négative avec la performance, ce qui peut bien entendu s'expliquer par le fait que les élèves concernés suivent des cours de soutien, et non des cours de perfectionnement. Toutefois, les résultats montrent que les élèves tendent à être plus performants si un pourcentage plus élevé de leur temps d'apprentissage total – soit les cours en classe, les cours extrascolaires et le travail scolaire individuel (les devoirs et les leçons) – est consacré aux cours en classe. Par exemple, en Australie, en Finlande, au Japon et en Nouvelle-Zélande, des pays très performants, plus de 70 % de l'apprentissage en sciences a lieu en classe, dans le cadre de l'horaire normal. Ce pourcentage élevé n'explique pas à lui seul pourquoi les élèves comptent parmi les plus performants dans ces pays. En fait, dans tous ces pays sauf en Nouvelle-Zélande, les élèves de 15 ans suivent moins de cours de sciences que ne le font, en moyenne, les élèves tous pays de l'OCDE confondus. La même tendance s'observe à propos du temps d'apprentissage en mathématiques et en langue de l'évaluation.

Source : OCDE, 2011b.

...

D1

Comparaison entre les pays de la corrélation de la performance en culture scientifique avec le temps total d'apprentissage en sciences et avec le pourcentage du temps total d'apprentissage en sciences consacré au programme normal de sciences en classe (PISA 2006)



Source : Base de données PISA 2006 de l'OCDE.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932468742>

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les matières « à option » représentent 4 % du temps d'instruction obligatoire chez les élèves âgés de 9 à 11 ans et 6 % chez les élèves âgés de 12 à 14 ans. Dans le cadre de ce programme obligatoire, les élèves jouissent d'un degré variable de liberté pour choisir les matières qu'ils souhaitent étudier. Une liberté totale (100 %) est laissée aux élèves âgés de 9 à 14 ans à cet égard en République tchèque. Vient ensuite l'Australie où la flexibilité accordée dans le cadre du programme obligatoire représente 59 % chez les 9-11 ans et 42 % chez les 12-14 ans. La Belgique, la Corée, l'Estonie, la Fédération de Russie, l'Islande, le Japon et la Slovenie se distinguent également par la flexibilité (égale ou supérieure à 10 %) du programme obligatoire chez les 12-14 ans (voir les tableaux D1.2a et D1.2b).

Définitions

Par **programme obligatoire**, on entend le temps d’instruction minimal et sa répartition entre matières obligatoires qui s’appliquent à la quasi-totalité des établissements publics et à la quasi-totalité des élèves qui sont scolarisés. Le temps consacré aux différentes matières est mesuré sur la base du tronc commun minimal, et non du temps moyen consacré à chaque matière, car les sources d’information (la réglementation) ne permettent pas de procéder à des estimations plus précises.

Le **temps d’instruction des élèves âgés de 7 à 15 ans** correspond au nombre officiel d’heures de cours (de 60 minutes) dispensé par les établissements pendant l’année scolaire 2008-09. Dans les pays où le temps d’instruction n’est pas strictement réglementé, les temps d’instruction sont estimés sur la base de résultats d’enquête. Les heures perdues lors de la fermeture des établissements pour cause de festivités ou de commémorations (la fête nationale, par exemple) ne sont pas prises en compte. Le temps d’instruction prévu ne comprend pas les cours non obligatoires organisés en dehors de la journée de classe, ni le temps consacré aux devoirs, aux leçons et aux cours particuliers avant ou après la journée de classe.

Le **temps d’instruction prévu dans les formations les moins difficiles** porte sur les programmes destinés aux élèves peu susceptibles de poursuivre des études à la fin de la scolarité obligatoire ou au-delà du premier cycle de l’enseignement secondaire. Les pays organisent ou non ces formations selon leurs politiques de sélection ou de filières. De nombreux pays prévoient le même temps d’instruction dans la plupart ou la totalité des filières, mais laissent une certaine liberté aux élèves quant au choix des matières. Ces choix interviennent souvent à un stade assez précoce lorsque les formations sont longues et très diversifiées.

Par **temps d’instruction prévu**, on entend le nombre annuel d’heures de cours, parties obligatoire et facultative du programme confondues.

L’expression « **langue d’enseignement** », qui est d’usage dans l’Enquête internationale de l’OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA), désigne les cours de lecture, d’expression écrite et de littérature dans la langue d’enseignement.

Par **partie non obligatoire du programme**, on entend le nombre moyen d’heures de cours supplémentaires que les élèves peuvent suivre en plus du nombre d’heures d’instruction obligatoire. Les matières concernées varient souvent d’un établissement ou d’une région à l’autre et peuvent être appelées « matières à option non obligatoires ».

Par **programme obligatoire total**, on entend le programme obligatoire de base et les matières à option obligatoires.

Dans le tableau D1.1, le **temps d’instruction des élèves de 15 ans** est estimé sur la base du programme de cours suivi par la majorité d’entre eux. Il peut s’agir d’un programme relevant du premier ou du deuxième cycle de l’enseignement secondaire. Dans la plupart des pays, ce programme relève de la filière générale. Si le système d’éducation dirige les élèves vers des filières différentes à cet âge, le temps d’instruction moyen peut avoir été estimé sur la base des programmes les plus courants et pondéré en fonction du pourcentage d’élèves fréquentant l’année d’études comptant le plus d’élèves de 15 ans. Si la filière professionnelle est incluse dans le calcul du temps d’instruction, seule la partie de la formation dispensée en milieu scolaire est prise en considération.

Méthodologie

Cet indicateur porte sur le temps d’instruction prévu, tel qu’il est fixé par la réglementation, soit le temps d’exposition des élèves à l’enseignement en classe dans le cadre institutionnel, mais il ne permet pas de déterminer le nombre d’heures de cours que les élèves suivent effectivement, ni d’évaluer le temps qu’ils consacrent à l’apprentissage en dehors du cadre scolaire. Des différences entre le nombre minimal d’heures de cours prévues par la réglementation et le nombre d’heures de cours effectivement suivies par les élèves ne sont pas à exclure dans certains pays. Selon une étude réalisée par Regioplan Beleidsonderzoek (Pays-Bas),

le nombre minimal d'heures de cours n'est pas toujours atteint, que ce soit en raison du calendrier scolaire fixé par les établissements, de l'annulation de cours ou de l'absentéisme des enseignants (voir l'encadré D1.1 dans OCDE, 2007d).

Cet indicateur présente aussi la répartition du temps d'instruction minimum entre les diverses matières du programme. Il estime le nombre net d'heures de cours prévues dans les années d'études fréquentées en majorité par des élèves âgés de 7 à 15 ans. Ces chiffres sont difficiles à comparer entre les pays en raison de différences dans leur politique en matière de programmes, mais ils donnent un aperçu du nombre d'heures de cours jugé nécessaire pour permettre aux élèves d'atteindre les objectifs qui leur sont fixés en matière d'apprentissage.

Cet indicateur montre également le pourcentage d'élèves âgés de 15 ans qui suivent des cours extrascolaires de soutien ou de perfectionnement, ainsi que le temps qu'ils y consacrent.

Les données sur le temps d'instruction se rapportent à l'année scolaire 2008-09 et proviennent de l'Enquête OCDE-INES de 2010 sur les enseignants et les programmes.

Les données relatives à la performance sont dérivées des résultats aux épreuves administrées dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) mis en œuvre par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les données sur les cours extrascolaires ont été collectées durant l'année scolaire, en 2006 et en 2009.

La population à l'étude dans l'analyse sur les cours extrascolaires est constituée des élèves âgés de 15 ans. Il s'agit concrètement des élèves qui avaient entre 15 ans et 3 mois accomplis et 16 ans et 2 mois accomplis au début de la période d'évaluation PISA, et qui étaient inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire, quels que soient le mode de scolarisation (à temps plein ou à temps partiel), l'année d'études et le type d'établissement.

Des remarques spécifiques concernant les définitions et les méthodes appliquées dans chaque pays à propos de cet indicateur figurent à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Références

Pour plus d'informations sur les cycles PISA 2006 et PISA 2009, voir :

OCDE (2011b), *Quality Time for Students: Learning In and Out of School*, Éditions OCDE.

Consulter le site de l'enquête PISA (www.pisa.oecd.org).

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

- **Tableau D1.3. Pourcentage d'élèves de 15 ans suivant des cours extrascolaires, en nombre d'heures hebdomadaires (PISA 2009)**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472048>

Tableau D1.1. Temps d'instruction obligatoire et prévu dans les établissements publics (2009)
 Nombre annuel moyen d'heures d'instruction obligatoires et prévues dans les programmes de cours des élèves de 7 à 8 ans, de 9 à 11 ans, de 12 à 14 ans et de 15 ans

	Âges de fin de l'obligation scolaire (1)	Tranche d'âge dans laquelle plus de 90 % de la population totale est scolarisée (2)	Nombre annuel moyen d'heures d'instruction obligatoires					Nombre annuel moyen d'heures d'instruction prévues				
			De 7 à 8 ans (3)	De 9 à 11 ans (4)	De 12 à 14 ans (5)	À 15 ans (programme typique) (6)	À 15 ans (programme le moins exigeant) (7)	De 7 à 8 ans (8)	De 9 à 11 ans (9)	De 12 à 14 ans (10)	À 15 ans (programme typique) (11)	À 15 ans (programme le moins exigeant) (12)
OCDE												
Australie	15	5 - 16	972	971	983	964	932	972	971	983	964	932
Autriche	15	5 - 16	690	766	913	1 005	960	735	811	958	1 050	1 005
Belgique (Fl.)	18	3 - 17	a	a	a	a	a	831	831	955	955	448
Belgique (Fr.) ¹	18	3 - 17	840	840	960	m	m	930	930	1 020	m	m
Canada	16 - 18	6 - 17	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	18	6 - 15	675	675	709	743	743	855	855	855	945	945
Rép. tchèque ²	15	5 - 17	624	713	871	950	683	624	713	871	950	683
Danemark	16	3 - 16	701	803	900	930	900	701	803	900	930	900
Angleterre	16	4 - 16	893	899	925	950	a	893	899	925	950	a
Estonie	15	4 - 17	595	683	802	840	m	595	683	802	840	m
Finlande	16	6 - 18	608	640	777	856	a	608	683	829	913	a
France	16	3 - 17	847	847	971	1 042	a	847	847	1 065	1 147	a
Allemagne	18	4 - 17	643	794	898	912	m	643	794	898	912	m
Grèce	14 - 15	5 - 17	720	812	821	798	a	720	812	821	798	a
Hongrie	18	4 - 17	555	601	671	763	763	614	724	885	1 106	1 106
Islande	16	3 - 16	720	800	872	888	a	720	800	872	888	a
Irlande	16	5 - 18	941	941	848	802	713	941	941	907	891	891
Israël	17	4 - 16	914	991	981	964	m	914	991	981	1 101	m
Italie	16	3 - 16	891	913	1 001	1 089	m	990	1 023	1 089	1 089	m
Japon	15	4 - 17	709	774	868	m	a	709	774	868	m	a
Corée	14	7 - 17	612	703	867	1 020	a	612	703	867	1 020	a
Luxembourg	15	4 - 15	924	924	908	900	900	924	924	908	900	900
Mexique	15	4 - 14	800	800	1 167	1 058	a	800	800	1 167	1 058	a
Pays-Bas	18	4 - 17	940	940	1 000	1 000	a	940	940	1 000	1 000	a
Nouvelle-Zélande	16	4 - 16	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège	16	3 - 17	700	756	829	859	a	700	756	829	859	a
Pologne	16	6 - 18	446	563	604	595	a	486	603	644	635	a
Portugal	14	5 - 16	875	869	908	893	m	910	898	934	945	m
Écosse	16	4 - 16	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Rép. slovaque	16	6 - 17	687	767	813	926	926	715	785	842	926	926
Slovénie	14	6 - 17	621	721	791	908	888	621	721	791	908	888
Espagne	16	3 - 16	875	821	1 050	1 050	1 050	875	821	1 050	1 050	1 050
Suède ³	16	4 - 18	741	741	741	741	a	741	741	741	741	a
Suisse	15	5 - 16	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Turquie	14	7 - 13	720	720	750	810	a	864	864	846	810	a
États-Unis	17	6 - 16	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Moyenne OCDE	16	5 - 16	749	793	873	902	860	775	821	907	941	889
Moyenne UE21	16	4 - 17	746	790	865	897	865	767	815	902	935	880
Autres G20												
Argentine ⁴	17	5 - 15	m	720	744	m	m	m	m	m	m	m
Brésil	17	7 - 15	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	531	613	793	748	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	15	6 - 14	m	551	654	m	m	m	m	m	m	m
Féd. de Russie	17	7 - 14	493	737	879	912	m	493	737	879	912	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

1. La tranche d'âge « De 12 à 14 ans » comprend uniquement les élèves âgés de 12 et 13 ans.

2. Nombre annuel d'heures minimum.

3. Estimation en raison de l'absence de données ventilées par âge.

4. Année de référence : 2008.

Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Données relatives à la Chine : ministère de l'Éducation, *Notes relatives au programme expérimental d'instruction obligatoire*, 19 novembre 2001. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932471991>

Tableau D1.2a. Temps d'instruction par matière en pourcentage du temps total d'instruction du programme obligatoire des élèves de 9 à 11 ans (2009)

Pourcentage du temps d'instruction prévu consacré aux différentes matières du programme obligatoire

	Matières obligatoires du programme de base												Total des matières obligatoires du programme de base	Matières à option obligatoires du programme	Total des matières obligatoires	Matières à option facultatives
	Lecture, expression écrite et littérature	Mathématiques	Sciences	Sciences sociales	Langues étrangères modernes	Grec ancien et/ou latin	Technologie	Disciplines artistiques	Éducation physique	Religion	Formation professionnelle et pratique	Autres				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
OCDE																
Australie ¹	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	41	59	100	n
Autriche	24	16	10	3	8	n	n	18	10	8	x(12)	3	100	x(12)	100	6
Belgique (Fl.) ¹	22	19	x(12)	x(12)	7	n	n	10	7	7	n	18	89	11	100	n
Belgique (Fr.) ¹	x(12)	x(12)	x(12)	x(12)	5	n	x(12)	x(12)	7	7	n	81	100	n	100	11
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	19	19	18	4	2	n	9	12	9	7	n	1	100	n	100	27
Rép. tchèque ¹	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	n	x(14)	x(14)	x(14)	n	n	n	x(14)	100	100	n
Danemark	26	16	7	5	9	n	5	n	20	10	4	n	3	100	n	100
Angleterre	22	19	12	9	3	n	11	9	7	4	1	3	100	n	100	n
Estonie	21	15	7	6	12	n	4	9	10	n	n	4	88	12	100	n
Finlande	21	18	10	2	9	n	n	19	9	5	n	n	94	6	100	7
France	30	19	5	11	9	n	3	9	14	n	n	n	100	n	100	n
Allemagne	17	14	5	6	10	n	3	14	10	6	1	10	98	2	100	n
Grèce	23	13	6	16	14	n	n	7	6	6	n	7	100	n	100	n
Hongrie	29	17	6	7	9	n	n	14	12	n	5	2	100	n	100	20
Islande	16	15	8	8	4	n	6	12	9	3	5	3	89	11	100	n
Irlande	29	12	4	8	x(14)	n	n	12	4	10	n	14	92	8	100	n
Israël	21	17	8	11	11	n	1	5	6	11	n	3	93	7	100	n
Italie ²	22	17	8	11	13	n	2	14	7	6	n	n	100	n	100	12
Japon	19	15	9	9	n	n	n	10	9	n	n	21	92	8	100	m
Corée	19	13	10	10	5	n	2	13	10	n	2	3	87	13	100	n
Luxembourg ³	21	18	6	2	25	n	n	11	10	7	n	n	100	n	100	n
Mexique	30	25	15	20	n	n	n	5	5	n	n	n	100	n	100	n
Pays-Bas ⁴	32	19	6	6	1	n	n	9	7	5	3	n	88	13	100	n
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Norvège	24	16	8	9	8	n	n	15	9	8	n	3	100	n	100	n
Pologne ⁵	17	13	23	8	9	n	4	4	13	n	n	n	91	9	100	7
Portugal ^{5,6}	21	17	6	11	7	n	x(8)	12	6	n	n	18	98	2	100	3
Écosse	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Rép. slovaque	23	16	9	12	10	n	1	9	7	4	2	n	93	7	100	2
Slovénie	18	16	10	8	11	n	2	11	11	n	3	10	100	n	100	n
Espagne	23	17	9	9	13	n	n	10	10	x(14)	n	3	92	8	100	n
Suède	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Turquie	19	13	13	10	11	n	2	7	6	7	n	6	93	7	100	20
États-Unis	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Moyenne OCDE ¹	23	16	9	8	9	n	2	11	9	4	1	4	96	4	100	4
Moyenne UE21 ¹	23	16	8	8	9	n	2	12	9	4	1	4	96	4	100	3
Autres G20																
Argentine ⁷	20	20	15	15	n	n	n	10	10	n	n	10	100	x(13)	100	n
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	20-23	13-16	7-10	3-5	6-9	m	m	9-12	10-12	m	16-21	7-10	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	11	11	9	7	a	n	a	9	9	7	4	4	100	x(13)	100	4
Féd. de Russie	27	16	7	6	9	n	7	7	7	n	n	n	85	15	100	n
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

1. L'Australie, la Communauté flamande de Belgique, la Communauté française de Belgique et la République tchèque sont exclues des moyennes.

2. Le programme des élèves de 9 et 10 ans est très flexible. Le programme des élèves de 11 ans est analogue à celui des élèves de 12 et 13 ans.

3. Outre le luxembourgeois (langue maternelle), l'allemand est inclus dans les matières « Lecture, expression écrite et littérature » en qualité de langue d'enseignement.

4. Sont uniquement inclus les élèves de 11 ans.

5. Sont uniquement inclus les élèves de 10 et 11 ans.

6. Pour les élèves de 9 ans, la technologie, les disciplines artistiques et la formation professionnelle et pratique sont comprises dans la catégorie « Autres ».

7. Année de référence : 2008.

Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Données relatives à la Chine : ministère de l'Éducation, *Notes relatives au programme expérimental d'instruction obligatoire*, 19 novembre 2001. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472010>

Tableau D1.2b. **Temps d'instruction par matière en pourcentage du temps total d'instruction du programme obligatoire des élèves de 12 à 14 ans (2009)**

Pourcentage du temps d'instruction prévu consacré aux différentes matières du programme obligatoire

OCDE	Matières obligatoires du programme de base													Total des matières obligatoires du programme de base	Matières à option obligatoires du programme	Total des matières obligatoires	Matières à option facultatives
	Lecture, expression écrite et littérature	Mathématiques	Sciences	Sciences sociales	Langues étrangères modernes	Grec ancien et/ou latin	Technologie	Disciplines artistiques	Éducation physique	Religion	Formation professionnelle et pratique	Autres	(13)				
Australie ¹	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	58	42	100	n	
Autriche	13	14	13	12	11	1	n	16	10	7	2	n	100	x(12)	100	5	
Belgique (Fl.)	14	13	7	9	17	n	4	4	6	6	1	n	80	20	100	n	
Belgique (Fr.) ²	17	14	9	13	13	x(14)	3	3	9	6	n	n	88	13	100	6	
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chili	16	16	13	13	8	n	6	11	6	6	n	5	100	n	100	19	
Rép. tchèque ¹	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	n	x(14)	x(14)	x(14)	n	n	n	x(14)	100	100	n	
Danemark	20	13	14	9	18	n	n	11	8	3	n	3	100	n	100	n	
Angleterre	11	12	14	12	7	n	12	9	7	4	3	2	93	7	100	n	
Estonie	14	14	17	7	17	n	5	7	7	n	n	n	89	11	100	n	
Finlande	13	13	17	7	14	n	n	15	7	5	4	n	95	5	100	7	
France	16	15	13	13	12	n	6	7	11	n	n	n	93	7	100	10	
Allemagne	13	13	11	11	15	2	4	9	9	5	2	1	96	4	100	n	
Grèce	18	11	10	12	12	9	5	6	8	6	3	1	100	n	100	n	
Hongrie	17	12	18	12	12	n	3	10	9	n	3	3	100	n	100	32	
Islande	14	14	8	6	17	n	4	7	8	2	4	3	85	15	100	n	
Irlande ³	28	13	8	17	7	n	x(16)	4	5	9	x(16)	5	97	3	100	7	
Israël	19	14	10	16	17	n	4	n	6	9	n	1	97	3	100	n	
Italie ²	21	13	9	11	16	n	7	13	6	3	n	n	100	n	100	14	
Japon	11	10	9	9	10	n	3	7	9	n	n	18	87	13	100	m	
Corée	13	11	11	10	10	n	4	8	8	n	4	5	82	18	100	n	
Luxembourg ⁴	17	15	5	10	26	n	n	10	8	6	n	3	100	n	100	n	
Mexique	14	14	17	23	9	n	n	6	6	n	9	3	100	n	100	n	
Pays-Bas	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Norvège	17	13	10	10	15	n	n	11	9	7	3	5	100	n	100	n	
Pologne	16	13	17	15	10	n	4	4	13	n	n	n	92	8	100	7	
Portugal ⁵	11	11	12	13	15	n	4	7	9	n	n	15	98	2	100	3	
Écosse	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Rép. slovaque	15	15	17	16	10	n	n	7	7	3	3	n	94	6	100	3	
Slovénie	13	13	15	15	11	n	2	6	6	n	n	9	90	10	100	n	
Espagne	17	13	11	10	10	n	5	10	7	x(14)	n	11	95	5	100	n	
Suède	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	17	13	16	11	12	n	4	4	5	5	n	8	96	4	100	13	
États-Unis	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Moyenne OCDE ¹	16	13	12	12	13	n	3	8	8	4	2	4	94	6	100	5	
Moyenne UE21 ¹	16	13	12	12	13	1	3	8	8	3	1	3	95	5	100	5	
Autres G20																	
Argentine ⁶	16	16	13	19	10	n	6	10	10	n	n	n	100	x(13)	100	20	
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	13	13	13	12	9	n	4	8	8	7	6	6	100	x(13)	100	6	
Féd. de Russie	15	14	24	9	9	n	3	4	6	n	1	n	85	15	100	n	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

1. L'Australie et le République tchèque sont exclues des moyennes.

2. Sont uniquement inclus les élèves de 12 à 13 ans.

3. Les disciplines artistiques sont incluses dans les matières à option facultatives pour les élèves de 13 et 14 ans.


4. Outre le luxembourgeois (langue maternelle), l'allemand est inclus dans les matières « Lecture, expression écrite et littérature » en qualité de langue d'enseignement.

5. La technologie est incluse dans les disciplines artistiques pour les élèves de 14 ans.

6. Année de référence : 2008.

Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932472029>



Extrait de :
Education at a Glance 2011
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2011-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Combien de temps les élèves passent-ils en classe ? », dans *Education at a Glance 2011 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2011-28-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.